



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1743-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1743-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :

- Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- Permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 16 novembre 2020.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 20-12-09-15 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 9 décembre 2020 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le dixième (10^e) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020) sous le numéro de certificat VD 2020-09.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail ou sur le site Internet de la ville au <http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca>.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatorzième (14^e) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca